



Pas pu retirer lettre résiliation

Par **philippe71210**, le **29/05/2013 à 18:29**

BJR rnMa voiture est accidentée à Nice à 600 km de chez moi. L'assurance m'a annoncé par téléphone que j'étais résilié depuis 3 mois. Je n'ai jamais reçu de courrier rnAprès recherche par mon assurance, elle m'a dit que le service contentieux me l'avait envoyé en recommandé mais pas en ARrnJe n'étais pas présent ce jour et j'ai oublié d'aller la chercherrnSuis-je en tort et que dois-je faire avec la voiture vu que pour moi je suis toujours assuré mais que le service contentieux ne veut rien entendre
Merci

Par **chaber**, le **29/05/2013 à 18:44**

bonjourrrnLa compagnie d'assurance vous a envoyé une LR par le contentieux (certainement pour non paiement) que vous n'êtes pas allé retirer.rnrnLe contrat étant résilié, l'assureur ne peut absolument pas intervenirrrnSi vous êtes responsable à 100%, il vous faudra indemniser l'adversaire sur vos deniers personnels, et assumer vos propres dommages.rnrnSi vous n'êtes pas responsable, il vous faudra faire un recours auprès de l'assureur adverse

Par **philippe71210**, le **29/05/2013 à 18:55**

MERCI rnMAIS LE CONTENTIEUX NE DOIS PAS ME REPRESENTER UNE 2E FOIS LA LETTRE JE PEUX ETRE ABSENT POUR X RAISON ?

Par **chaber**, le **29/05/2013** à **20:03**

bonjourrrnabsolument pas, d'autant que vous signalez "j'ai oublié d'aller la chercher"
"rrnEvitez d'écrire en lettres majuscules SVP

Par **Lag0**, le **30/05/2013** à **07:58**

Bonjour,rnA part quelques rares cas prévus par la loi, une lettre recommandée porte ses fruits à la première présentation par la Poste, que le destinataire la réceptionne réellement ou pas.rnLa procédure suit donc son cours, même si le destinataire ne va pas chercher la lettre.rnC'est pourquoi il est totalement absurde de ne pas aller chercher une lettre recommandée en pensant bloquer une procédure car, non seulement cela ne bloque rien, mais en plus on passe à coté d'informations contenues dans la lettre qui peuvent être très importantes.